

Concevoir et piloter des projets urbains et territoriaux complexes

RS6431 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	310, 340
Formacode(s)	32135, 32025, 12512, 13027
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	15/11/2023
Date d'échéance	15/11/2025

Certificateur(s)

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS - SCIENCES PO (IEP) · SIRET : 19753431600017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le monde des villes et des territoires, en France et à l'international, connaît de profondes mutations : urbanisation rapide, changement climatique, développement économique, financements, besoins technologiques, pollutions, inégalités et crises. Dans un monde désormais majoritairement peuplé d'urbains, les politiques publiques peinent à affronter avec pertinence et efficacité les problèmes urbains et territoriaux.

La diversité, la concentration et la transformation rapide de ces problèmes bouleversent la manière dont les métiers de l'aménagement, de l'urbanisme, du développement économique et social, du transport, de la santé ou encore de l'environnement ont été pensés, en intégrant l'échelle locale, dans les secteurs publics et privés. Dans ce contexte, il est essentiel de former des professionnels dotés des compétences appropriées à la conception et à la mise en œuvre d'une action collective à la fois inventive et responsable, au profit de la performance sociale, économique et environnementale des territoires.

Les professionnels concernés occupent donc des postes stratégiques ou opérationnels, de la gouvernance territoriale, de la fabrique des politiques publiques, et, pour les acteurs privés, de la conception de programmes d'action en lien avec les villes et les territoires

: dirigeants, élus, cadres du secteur public, parapublic et associatif ; dirigeants, managers, responsables RSE souhaitant valoriser leur action sur le territoire ; acteurs privés de services d'intérêt général ; les consultants et les experts impliqués dans ces problématiques urbaines et territoriales (architectes, urbanistes, programmistes, spécialistes de la communication, de la concertation locale).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1. Établir un diagnostic de territoire en analysant les dynamiques de développement territorial (politiques, économiques et sociales), les usages, l'environnement et l'identité d'un territoire afin d'adapter chaque projet aux spécificités de chaque territoire et identifier les facteurs clés de succès / d'innovation.

C2. Concevoir des stratégies/projets pertinents pour le maître d'ouvrage comme pour le territoire en analysant les besoins auprès des acteurs (institutionnels, commerçants, entreprises, habitants...) ainsi que les besoins de différents secteurs d'action publique territoriale (logement, mobilité, urbanisme ...) afin de garantir une cohérence des stratégies/projets

C3. Concevoir des structures de gouvernance et des politiques publiques urbaines et territoriales en identifiant les leviers/capacités d'action et d'innovation, les opportunités de nouer des alliances et de développer des partenariats privilégiés, en utilisant une grille d'analyse pour analyser les jeux des parties prenantes ainsi qu'en négociant la stratégie/le projet avec les parties prenantes, y compris sous l'angle de la concertation, pour accompagner la conduite de projet complexe et/ou le changement.

C4. . Intégrer les dimensions du développement durable aux stratégies/projets de territoire en identifiant les principaux freins et leviers de conduite du changement en matière de développement durable dans le territoire ou le secteur d'intervention, en prenant en compte la réglementation en matière de développement durable applicable à toutes les échelles du projet et en mettant en place des indicateurs et des outils d'évaluation permettant de vérifier la performance de la politique engagée ainsi qu'en développant une stratégie de résilience territoriale impliquant tous les acteurs afin de mieux anticiper et gérer les crises pour répondre aux exigences réglementaires et citoyennes .

C5. Élaborer des structures juridiques et financières conformes à la réglementation en vigueur en analysant les logiques de fonctionnement des collectivités locales et leurs articulations via l'élaboration d'une cartographie des compétences intercommunales, en prenant en compte le cadre institutionnel, juridique, administratif et financier d'un projet de territoire et les outils à disposition (régie directe, contrat de concession, marché de prestation, ...) et en mettant en place des partenariats publics privés ou bien le cas échéant des montages juridiques et financier innovants ou par la création de société dédiée (SEM, SEMoP ou SPL) afin d'encadrer et porter efficacement les projets territoriaux.

C6. Superviser la mise en œuvre de projets complexes de territoire en accompagnant les collaborateurs et les parties prenantes dans la définition des orientations stratégiques en déployant le travail en mode projet, en utilisant les méthodes de l'intelligence collective et en analysant les intérêts des différentes parties prenantes pour créer un espace constructif de dialogue et faire émerger les idées et les bonnes pratiques afin d'assurer le bon déploiement du projet, de le valoriser et le commercialiser.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La certification "Concevoir et piloter projets urbains et territoriaux complexes" vise l'acquisition de nouvelles compétences pour exercer son métier d'une manière efficace dans un contexte où les territoires font face à de nombreux défis et phénomènes complexes, facteurs d'évolution des métiers de la gouvernance territoriale et de la fabrique des politiques publiques. Les transformations réglementaires en font partie, avec des lois modifiant régulièrement l'organisation, les instruments et compétences des acteurs territoriaux ainsi que les modalités d'organisation des rapports public-privé (loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, loi MAPTAM du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles, loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU)

, loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

, loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (Elan)

, loi climat de résilience...)

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 6 ; avoir cinq années d'expérience professionnelle liée à la mise en oeuvre, au financement et à l'évaluation des politiques publiques urbaines territoriales dans le secteur associatif, public et/ou privé, et entrepreneurial.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Une candidature est présentée au jury de certification dès lors que le candidat répond à ces deux critères : avoir été assidu en formation ; avoir participé aux évaluations de certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification se compose 4 membres :

du Président du jury, extérieur à Sciences Po, ayant une expertise particulière dans le secteur lié à la certification,

d'un membre du jury, extérieur à la formation, ayant une expertise particulière dans le secteur lié à la certification,

du Directeur de la certification au sein de Sciences Po Executive Education,

de la Directrice académique de la formation au sein de Sciences Po.

Base légale

Date de décision

15/11/2023

Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	15/11/2025
Date de dernière délivrance possible	15/05/2026

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS7364

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.sciencespo.fr/executive-education/gouvernance-metropolitaine>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6431/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	8
Parcours menés à terme	8
Taux d'achèvement	100 %
Période	06/2024 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9
Montant total engagé	183 800 €
Coût moyen par dossier	20 422 €
Durée moyenne	269 h
Période	04/2024 – 05/2025
Entreprise	46 %
Reste à charge titulaire	35 %
France compétences	17 %
Régions	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.